



Commission Intercommunale
d'Aménagement Foncier
d'Estagel, Latour-de-France,
Montner

Perpignan, le 19 septembre 2022

Madame Hermeline MALHERBE
Présidente du Conseil Départemental
Hôtel du Département
24 quai Sadi Carnot – B.P 906
66906 - PERPIGNAN CEDEX

A

- Siège : Mairie d'Estagel
- Secrétariat :
Département des Pyrénées-Orientales
Service Foncier Rural Agriculture et Agroalimentaire
24, Quai Sadi Carnot BP 906
66906 PERPIGNAN Cedex

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
TERRITOIRES ET MOBILITÉS
19 SEP. 2022

**Objet : Proposition d'aménagement foncier
de la C.I.A.F**

COURRIER ARRIVÉ

Madame la Présidente,

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F) d'Estagel, Latour-de-France, Montner, réunie le 22 mars 2022, a défini les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur le territoire de ces trois communes portant sur un périmètre de 1776 ha.

A ce stade, et conformément aux dispositions des articles L. 121-14 et L. 123-4-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (C.R.P.M), la commission propose au Conseil Départemental :

- la mise en œuvre d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E) en valeur vénale, à l'échelle du périmètre défini en annexe 1 au document récapitulatif des décisions de la C.I.A.F joint à ce courrier;
- les prescriptions que devraient respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes telles que précisées en annexe 2 du document joint précité;
- la liste des travaux qu'il conviendrait de réglementer pendant la durée de l'opération, en application de l'article L.121-19 du C.R.P.M, telle que déterminée en annexe 3 de ce document.

Dans l'éventualité d'un avis favorable du Conseil Départemental sur cette proposition, et en application de l'article L.121-14 du code précité, il appartiendra au Département de soumettre ce projet d'opération d'aménagement et ces prescriptions à enquête publique.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette proposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président suppléant de la C.I.A.F
d'Estagel, Latour-de-France, Montner**

Bernard CHABBAL